



---

## ***Septième Assemblée des Etats Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions***

### **Enlèvement et destruction**

Genève, le 4 septembre 2017

---

M. le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Alors que nous saluons les avancées réalisées en termes de dépollution dans tous les Etats parties, nous félicitons tout particulièrement le Mozambique d'avoir complété ses obligations de dépollution et ceci bien avant la date butoir fixée par l'article 4. Ceci représente un signal important démontrant que malgré les difficultés économiques, climatiques, géographiques et autres la dépollution dans les délais impartis est faisable tant qu'une volonté politique adéquate est donnée.

Les efforts nécessaires afin que les obligations au titre de la Convention soient pleinement et aussi rapidement que possible mises en œuvre restent cependant conséquents. Il en va de la crédibilité de cette Convention que nous œuvrions ensemble pour surmonter ces défis afin que l'octroi de prolongations au titre de l'article 4 représente l'exception et non pas la norme.

Nous saluons aussi le fait qu'un nombre important d'Etat ayant des obligations au titre de l'article 4 ait fourni des informations quant aux efforts de dépollution dans leur rapport annuel. Nous souhaitons rappeler à ce stade que la soumission d'un rapport au titre de l'article 7 constitue une obligation dans le cadre de la Convention. Ce rapport est sensé inclure une mise à jour des développements dans le domaine de la mise en œuvre de l'article 4 et un plan clairement établi quant à la manière dont un Etat partie entend s'acquitter de ses obligations. Nous ne pouvons qu'encourager les Etats à fournir ces rapports de manière régulière.

Nous tenons également à souligner l'importance à ce que les Etats parties s'appuient sur les meilleures pratiques et standards (IMAS) en termes de dépollution et tout particulièrement de remise à disposition des terres. Dans ce contexte nous remercions les coordinateurs pour les activités entreprises dans ce domaine en conjonction avec la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel réunissant notamment différents opérateurs actifs dans ce domaine. À nos yeux, cette interaction est essentiel afin d'identifier des synergies et contribuer à une dépollution plus efficace qui bénéficie aux communautés affectées.

Je vous remercie monsieur le président.